



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 9 juillet 2025 à 9 h 14 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

Mme Scarlett Van Blaeren, directrice générale adjointe développement et aménagement du territoire, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250709-2244

DÉPÔT - RAPPORTS MENSUELS - RÈGLEMENT L-CE-1 - MAI 2025

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports mensuels déposés en vertu de l'article 56 du Règlement L-CE-1 pour le mois de mai 2025, préparés par le directeur du Service des ressources humaines, conformément aux pouvoirs délégués mentionnés au sommaire décisionnel.

(SD-2025-3234)

CE-20250709-2245

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 26 juin 2025.

(SD-2025-3363)

CE-20250709-2246

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES COLS BLEUS DE VILLE DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le



Syndicat des cols bleus de Ville de Laval inc. (S.C.F.P., section locale 4545) et un employé;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-3439)

CE-20250709-2247

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 8 juillet 2025.

(SD-2025-3567)

CE-20250709-2248

AUTORISATION - ADHÉSION - REGROUPEMENT D'ACHATS
- CENTRE D'ACQUISTIONS GOUVERNEMENTALES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la Ville de Laval à adhérer comme participant au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à participer à l'appel d'offres numéro 2025-8106-50 du CAG pour l'achat de véhicules légers électriques, hybrides rechargeables et à essence pour l'année 2026.

(SD-2025-3048)

CE-20250709-2249

APPROBATION - ENTENTE NUMÉRO 3 SUR LES
DIFFÉRENDS CCSMC|VAL-MARTIN - GROUPE GEYSER INC.
ET OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente numéro 3 sur les différends CCSMC|Val-Martin à intervenir entre Groupe Geyser inc., Ville de Laval et Office municipal d'habitation de Laval concernant les différends dans le cadre des travaux du projet Accès-Logis, bâtiment D et le Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, revitalisation Val-Martin, phase 1, prévus au contrat SP-30000;

d'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de



166 713,75 \$, toutes taxes incluses, à l'ordre de Groupe Geyser inc. à titre de paiement dans le cadre de l'entente numéro 3 sur les différends CCSMC|Val-Martin concernant les différends pour les travaux du projet Accès-Logis, bâtiment D, et le Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, revitalisation Val-Martin, phase 1, prévus au contrat SP-30000;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe réalisation du Service de planification et de réalisation de projets à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de prescrire qu'elle ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1854165)
(SD-2025-2910)

CE-20250709-2250

DÉPENSE - ENTENTE NUMÉRO 3 SUR LES DIFFÉRENDS
CCSMC|VAL-MARTIN - GROUPE GEYSER INC. ET OFFICE
MUNICIPAL D’HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 152 232 \$, taxes nettes incluses, pour le paiement requis dans le cadre de l'entente numéro 3 sur les différends CCSMC|Val-Martin concernant les travaux du projet Accès-Logis, bâtiment D et le Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, revitalisation Val-Martin, phase 1, prévus au contrat SP-30000.

(CT:1854165)
(SD-2025-2910)

À 11 h 43, la séance est suspendue.

À 13 h, la séance se poursuit. Tous les membres sont présents.



À 14 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière